



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉCISION N° DM-22-353**  
**DEROGATOIRES DURANT LE MOIS EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2022**  
**D'OCTOBRE 2022 POUR LA BOUTIQUE**  
**EPHEMERE SISE 25 BIS, RUE RAYMOND DU**  
**TEMPLE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « ORIMONO CREATIONS », « DAMAELLE CREATIONS », « ALTER BATIR / ATELIER LASTO » et « EMAYANE », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ORIMONO CREATIONS » dont le siège est situé 13, rue du Capitaine Charton à LA VARENNE SAINT HILAIRE (94210), représentée par Madame Guillemette KASPI.

Durée : du lundi 3 octobre 2022 à 11h00 au lundi 10 octobre 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « DAMAELLE CREATIONS » dont le siège est 19 boulevard de Bellechasse à SAINT MAUR DES FOSSÉS (94100), représentée par Madame Arièle MEGISSIER.

Durée : du lundi 10 octobre 2022 à 11h00 au lundi 17 octobre 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ALTER BATIR / ATELIER LASTO » dont le siège est situé 14 rue Michelet à MONTREUIL (93100), représentée par Madame Stéphanie TROLEZ.

Durée : du lundi 17 octobre 2022 à 11h00 au lundi 24 octobre 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « EMAYANE » dont le siège est situé 10 avenue du Maréchal Leclerc à VIRY CHATILLON (91170), représentée par Madame Marie-Anne CIFUENTES.  
Durée : du lundi 24 octobre 2022 à 11h00 au lundi 31 octobre 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**